



## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA POUR MENSUALISATION DES FACTURES

Cadre réservé à l'administration

Référence Unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Dans ce cas, une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Nom : ..... Prénom : ..... Adresse : ..... ..... Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....	REGIE DES EAUX DE TERRE DE PROVENCE 1313 Route Jean Moulin 13670 SAINT-ANDIOL
	IDENTIFIANT CREANCIER
	FR16ZZZ8668C7

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER
<b>IBAN</b> - Numéro d'identification international du compte bancaire :   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _   _ _ _ _  <b>BIC</b> - Code international d'identification de votre banque :   _ _ _ _   _ _   _ _  (  _ _ _ _  ) <b><u>JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)</u></b>

DESIGNATION DE L'ABONNE TITULAIRE DU CONTRAT D'EAU ET / OU D'ASSAINISSEMENT
Nom : ..... Prénom : ..... N° de contrat : ..... N° de téléphone : .....

Je reconnais également avoir pris connaissance et adhérer aux conditions générales du service de mensualisation disponibles en agence ou sur le site internet de la Régie des Eaux de Terre de Provence.	
Fait à : .....	Le : .....
Signature du titulaire du compte :	Signature de l'abonné si différent du payeur :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ces droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.